

NUMEROTATION DES VEHICULES POUR LA SAISON 2022

RAPPEL :

- Les numéros sont à la charge des concurrents
- **Ils doivent respecter la réglementation générale des rallyes AINSI QUE la réglementation du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain**

les concurrents T1A/T1B ainsi que T2/T2B et T2B+ gardent leurs numéros de la saison 2021 pour la saison 2022 à l'exception des cas ci – dessous :

1) Les concurrents n'ayant participé à aucune course depuis fin 2020 ou les années antérieures PERDENT OBLIGATOIREMENT leur numéro, afin de ne pas bloquer les listes

2) Les 10 premiers de chaque championnat 2021 auront **obligatoirement** un numéro attribué en fonction de leur position au classement final de la saison 2021

3) Les concurrents qui avaient un numéro de 1 à 10 la saison passée et qui ne figurent plus dans ce classement final 2021

4) Sur demande, un changement de numéro pourra être accordé dans la mesure du possible

RAPPEL : cas n°1 ET 3 IL APPARTIENT OBLIGATOIREMENT AUX CONCURRENTS DE SE RENSEIGNER SUR LA NOUVELLE ATTRIBUTION DE SON NUMERO

LES NUMEROS ATTRIBUES NE SONT EN AUCUN CAS LA PROPRIETE DES CONCURRENTS.

IMPORTANT : numérotation des SSV SAISON 2022

401 à 499 SSV strictement de série

501 à 599 T3 classes 1A & 1B, S – Championnat de France, T3 FIA, T4 FIA

Les confirmations et attributions de numéros se feront uniquement par courriel : verron.sebastien@sfr.fr aucun sms ne sera pris en considération

Prenez soin de vous et de vos proches

Bonne préparation de vos autos et à bientôt